

CONSEIL**Conseil****ÉVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITÉ DE LA POLITIQUE
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (CPST)****Résumé****JT03532262**

Declassified

ÉVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITÉ DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (CPST)

Le Comité de la politique scientifique et technologique (ci-après dénommé le « Comité » ou le « CPST ») a été créé en 1972, avec pour mission de favoriser la coopération dans le domaine des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation (STI). Aux termes de son mandat actuel [C(2019)134], il est chargé d'encourager une telle coopération « en vue de contribuer à la poursuite d'objectifs économiques, sociaux et scientifiques, notamment la croissance et la création d'emplois, le développement durable, l'amélioration du bien-être des citoyens et l'avancement de la connaissance ».

Les avis des Membres de l'OCDE attestent de la pertinence de la mission du CPST. En témoignent le vif intérêt que suscitent les travaux et les objectifs du Comité et les niveaux de participation généralement élevés des délégués des pays membres (et non membres) en poste dans les capitales aux réunions du Comité. En revanche, les niveaux de participation des membres de délégation en poste dans les capitales aux réunions de ses organes subsidiaires varient considérablement. La présence aux réunions du Groupe de travail sur la biotechnologie, la nanotechnologie et les technologies convergentes (GTBNTC) et du Forum mondial de la science (FMS) est en effet plus faible que pour les autres organes (à savoir le Groupe de travail des experts nationaux sur les indicateurs de science et de technologie (GENIST), le Groupe de travail sur la politique de l'innovation et de la technologie (TIP) et le Comité de niveau I).

Le CPST joue un rôle unique dans le paysage international des organisations œuvrant en faveur de la STI et des responsables de l'action publique, comme le montrent l'importance et la fréquence de ses contributions aux politiques mises en place dans les pays membres et non membres de l'OCDE. Certains produits du CPST, dont les Manuels de Frascati et d'Oslo, constituent la pierre angulaire du système statistique international dans la sphère STI et sont devenus une référence de premier ordre pour les politiques STI à l'échelle mondiale. Le Comité représente une source précieuse d'orientations pratiques et fait office de catalyseur d'un changement à plus haut niveau, grâce aux produits et travaux élaborés au fil du temps. Il abrite par ailleurs plusieurs « communautés de pratique » qui se réunissent à intervalles réguliers pour échanger des bonnes pratiques et des idées sur des solutions propres à renforcer les politiques et les systèmes STI. Cependant, l'impact et la pertinence perçus des activités du comité dans le domaine de la collaboration internationale sont très hétérogènes, en partie en raison des multiples interprétations données à ce concept dans le contexte de son travail.

Les travaux du CPST ont des impacts sur des pays et territoires et des organisations au-delà de la zone OCDE. De fait, ils sont utilisés par des organisations internationales et des instances régionales, et le CPST a noué des collaborations, dans le cadre de la

mise en œuvre de son programme de travail, avec d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine des politiques STI (dont la Banque mondiale, l'Institut de statistique de l'UNESCO, ou le Réseau ibéro-américain et interaméricain d'indicateurs de science et de technologie – RICYT). Le Comité a également noué avec l'Union européenne (UE) une collaboration étroite qui a débouché sur des résultats mutuellement avantageux (la rationalisation des exercices de collecte de données des deux organisations en est une illustration). Qui plus est, les produits et les données du CPST sont fréquemment utilisés dans le cadre de l'élaboration des politiques STI dans les pays non-Membres de l'OCDE. Cette utilisation est facilitée par la participation régulière de non-Membres aux réunions, aux projets, aux manifestations et aux exercices de collecte de données du Comité.

La coopération entre le CPST et d'autres organes de l'OCDE, qu'il s'agisse de simples interactions sur des produits ou des manifestations spécifiques ou de la mise en place de collaborations à long terme, dans le cadre par exemple de projets horizontaux de l'OCDE, fait en outre du Comité une plateforme de collaboration interne. Compte tenu de la demande élevée de collaboration de la part d'autres comités de l'OCDE, il importe que le CPST définisse une approche et des priorités claires en la matière, et détermine les principaux domaines de travail dans lesquels il souhaite nouer des partenariats horizontaux.

Si l'impact du CPST sur l'action publique est substantiel, il se concentre autour d'un groupe restreint de thèmes et de produits. La majorité des contributions du CPST aux réformes est liée à une fraction seulement des produits élaborés par le Comité. Le CPST contribue surtout à l'élaboration des politiques dans les domaines des statistiques STI, des politiques d'innovation à orientation précise, des incitations fiscales en faveur des activités de recherche-développement (R-D), et des examens des systèmes d'innovation nationaux. Les contributions des autres produits et axes de travail du Comité, à l'instar de la base STIP Compass, du Forum mondial sur l'économie du savoir (FMES), des notes de synthèse sur la réponse à la pandémie de COVID-19 et de certains des instruments juridiques relevant de sa responsabilité, sont moins évidentes.

Si le niveau de performance a été jugé élevé pour plusieurs dimensions du fonctionnement du Comité (gestion du Comité pendant la pandémie de COVID-19, transparence du processus d'élaboration du PTB, collaboration entre les organes subsidiaires, collaboration horizontale avec d'autres organes de l'OCDE, collaboration avec l'Union européenne et le BIAC), des niveaux de complexité et de fragmentation importants ont été signalés pour d'autres éléments. Les différences de statut des organes subsidiaires (selon qu'ils relèvent de la Partie I ou de la Partie II) pourraient limiter la cohérence interne du Comité et donner lieu à des conditions inégales de participation des Membres et/ou des non-Membres aux activités du CPST et de ses organes subsidiaires. Bien qu'il ait été créé en 2015, le GTBNTC n'a toujours pas achevé son processus de consolidation autour d'une identité et d'une vision clairement définies et communément admises. Si plusieurs Membres de l'OCDE se sont déclarés très satisfaits de certains aspects de ses travaux, le GTBNTC a continué d'afficher de faibles niveaux de participation des membres de délégation en poste dans les capitales pendant la période considérée.

L'architecture de planification des travaux et les procédures d'établissement de rapports du CPST sont complexes et ne sont pas toujours cohérentes avec sa sous-structure et son architecture de projet. D'autres aspects du fonctionnement du Comité pourraient également être améliorés, notamment revoir l'approche utilisée pour les observateurs auprès du Comité, les délais de diffusion des documents de réunion, la rationalisation de la présence sur le web, la culture de l'évaluation interne des projets, ou encore les échanges avec la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Enfin, les orientations relatives aux modes de fonctionnement du CPST, adoptées en 2011, sont obsolètes et devraient être révisées à la lumière des pratiques en vigueur.

Évaluation ¹

<i>Pertinence</i>	<i>Élevée</i>
<i>Efficacité</i>	<i>Moyenne à élevée</i>
<i>Qualité des produits du Comité</i>	<i>Élevée à très élevée</i>
<i>Fonctionnement du Comité</i>	<i>Satisfaisant</i>

Recommandations

Recommandation N° 1 : Le Comité devrait discuter de la portée et de la pertinence de ses ambitions dans le domaine de la coopération internationale, compte tenu des résultats divergents sur la pertinence et l'impact du Comité dans ce domaine au sein des Membres de l'OCDE.

Recommandation N° 2 : Le Comité devrait recenser et analyser les facteurs expliquant l'utilisation et l'impact limités d'une fraction importante des résultats produits au cours de la période considérée. Sur cette base, il pourrait envisager des solutions pour rationaliser son programme de travail afin de se concentrer sur la production de résultats et d'axes de travail à forte valeur ajoutée et à fort impact.

Recommandation N° 3 : Le Comité devrait examiner et actualiser les orientations relatives à ses « modes de fonctionnement » de sorte qu'elles reflètent ses pratiques actuelles et soient conformes aux règles et aux pratiques établies de l'OCDE, ce qui faciliterait la compréhension du fonctionnement du Comité par les délégués. On devrait dans le même temps redoubler d'efforts pour veiller à une diffusion à bref délai des documents du Comité, et apporter des améliorations au système de hiérarchisation des projets utilisé dans le cadre du processus d'élaboration du Programme de travail et Budget.

Recommandation N° 4 : Le Comité devrait renforcer sa culture et ses pratiques en matière d'auto-évaluation, en particulier pour les projets et manifestations de grande ampleur et importants d'un point de vue stratégique. Il devrait à ce titre adopter une approche plus rigoureuse de sa participation à l'enquête biennale destinée à étayer l'élaboration du Rapport d'exécution des programmes (PIR).

¹ La pertinence, l'efficacité et la qualité sont notées sur une échelle de 9 points (très faible / très faible à faible / faible / faible à moyen / moyen / moyen à élevé / élevé / élevé à très élevé / très élevé); le fonctionnement du comité est noté sur une échelle de 5 points (insuffisant / moyen / satisfaisant / très satisfaisant / excellent).

Recommandation N° 5 : Le Comité devrait examiner et actualiser ses collaborations avec les organisations internationales dans le cadre de ses travaux et activités, notamment la participation à ses réunions, à la lumière de la nature, de la fréquence et de la pertinence de ces collaborations.

Recommandation N° 6 : Le Comité devrait profiter des changements récents opérés à la tête du TUAC et du souhait qu'il a manifesté de travailler avec le CPST pour étudier les possibilités de renforcer leur collaboration et leur communication.

Recommandation N° 7 : Le Comité devrait réfléchir aux moyens de renforcer la cohérence de sa sous-structure et de ses groupes informels, notamment en étudiant la possibilité d'officialiser les groupes informels supervisant les projets de l'IPSO et l'impact du financement du FMS grâce à la Partie II du budget de l'OCDE.

Recommandation N° 8 : Le Comité devrait préciser et, si besoin, ajuster le périmètre des objectifs et les domaines d'intervention du GTBNTC conformément aux attentes des Membres de l'OCDE et à leur niveau de participation aux travaux de l'organe subsidiaire.

Recommandation N° 9 : Le Comité devrait réfléchir à sa présence sur le web après le lancement du nouveau site oecd.org et du système de gestion des contenus, de manière à formuler des propositions afin de la simplifier, l'harmoniser et la rationaliser.